Lextenso
DEFRÉNOIS flash
L'ACTUALITÉ ESSENTIELLE DES NOTAIRES
N° 39 | 25 novembre 2026 | HEBDOMADAIRE

Au sommaire

5 **ACTES COURANTS - IMMOBILIER**

Propriété. La modification de la situation juridique d'un bien non délimité nécessite un acte notarié

6 **DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ**

Droits européen et de l'UE. Règlement (UE) applicable au partage d'un immeuble acquis en indivision pendant le mariage

7 **ENTREPRISE**

Baux commerciaux. L'absence de remise du DPE et de l'inventaire des charges et travaux n'entraîne pas automatiquement la nullité

9 **FAMILLE - PATRIMOINE**

Partage. Attribution préférentielle et paiement différé de la soulte : transmission d'une QPC au conseil constitutionnel

10 **FISCAL**

Mutation à titre gratuit. DMTG : modalités d'évaluation des titres non cotés en bourse

11 **RURAL**

Baux ruraux. Demande par le preneur du rétablissement d'un passage sur l'ancienne assiette d'un chemin d'exploitation

12 **PROFESSION**

Notaires. Précisions relatives au licenciement d'un notaire salarié

À la une

Interdiction d'instrumenter du notaire : interprétation de la notion d'intérêt personnel

Quatre arrêts de la Cour de cassation rendus le 4 novembre 2026 dans le cadre du contentieux dit « Apollonia », consacrent une interprétation des conditions de la disqualification de l'acte notarié en acte sous signature privée en cas d'intérêt personnel du notaire à l'acte. En adoptant une position stricte, exigeant une caractérisation intrinsèque et individualisée dudit intérêt pour chaque acte, la Cour de cassation sécurise le caractère authentique et exécutoire des actes notariés, tout en laissant subsister la possibilité d'une disqualification quand un tel intérêt personnel est démontré.

> LIRE P. 1

Votre revue OFFERTE sur tous vos écrans
KIOSQUE Lextenso

ISSN 2112-776X